

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
15 JUILLET 2020

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 11

Votants 13

OBJET :  
11. A. VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2020 POUR LE  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020  
Reçu en préfecture le 09/10/2020  
Affiché le   
ID : 059-265904003-20200721-09102020D11\_AB-BF

L'an deux mil vingt, le mardi vingt et un juillet à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Margaret BOUVET, Christiane CAPPELLE, Martine LORPHELIN, Nicole CAMBRON, Marie Josée RUHLAND, M. Jean-Pierre ENGELAERE, M. Joël BACLET, M. Sébastien ROUSSELLE, M. Roger CODEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Marc BEZILLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Pour l'application à l'exercice 2020 de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date à compter de laquelle le représentant de l'État dans le département saisit la chambre régionale des comptes à défaut d'adoption du budget 2020 est fixée au 31 juillet 2020.

Le Président rappelle au Conseil que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du CCAS pour l'exercice 2020 s'est tenu lors de la séance en date du 21 juillet 2020.

Le Président soumet au Conseil le Budget Primitif pour le C.C.A.S. au titre de l'exercice 2020 qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 749 600 € à la section de fonctionnement et à 119 165 € à la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte **à l'unanimité**, le Budget Primitif par chapitre comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses		1 817 100,00 €
011	Charges à caractère général	259 600,00 €
012	Charges de personnel	722 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	809 762,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 618,00 €
Recettes		1 817 100,00 €
013	Atténuation de charges	20 422,87 €
70	Produits des services	685 900,00 €
74	Dotations et participations	1 088 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00 €
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €
002	Résultat 2017 reporté	15 777,13 €

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUILLET 2020.****11. A. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.****Section d'investissement****Dépenses**

	<b>119 165,00 €</b>
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	67 165,00 €
23 Immobilisations en cours	35 000,00 €
27 Immobilisations corporelles	2 000,00 €

**Recettes**

	<b>119 165,00 €</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 000,90 €
27 Autres immobilisations financières	2 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre	
40 sections	24 618,00 €
001 Résultat d'investissement 2018 reporté	86 546,10 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.